

Frédéric Lafond

Président de la Fnadac

Le DAC du Doubs entend inscrire sa présidence dans la continuité de celles de ses prédécesseurs à la tête de la jeune fédération nationale.

Le directeur des affaires culturelles (DAC) du Département du Doubs est depuis juillet dernier le 3^e président de la Fnadac. Son parcours professionnel d'une quinzaine d'années dans des services de direction des affaires culturelles l'a mené successivement de la Charente-Maritime à l'Isère, à la Drôme et au Doubs. «Il a été jalonné d'expériences dans différents services publics et échelons de collectivités, commune, communauté de communes ou département», précise-t-il. Tels qu'il les définit, les DAC sont des «généralistes des préoccupations culturelles», dont les métiers sont «au croisement du champ culturel (patrimoine, spectacle vivant, éducation artistique et culturelle) et de tous les autres secteurs dont la collectivité a la charge, de l'urbanisme à l'économie, du social au tourisme». Le métier de DAC a considérablement changé pour devenir «celui qui a sans doute le plus de transversalité au sein de la collectivité». Frédéric Lafond a l'impression, comme ses collègues, d'assister à une «extension des champs» sur lesquels un DAC doit être compétent et à une «économisation de la culture» dont le périmètre englobe désormais les nouvelles technologies, les industries culturelles et «l'évolution des pratiques culturelles, très mouvantes, de nos concitoyens». Il succède à cette fonction à François Deschamps, qui fut le président «des fondations» et à Véronique Balbo-Bonneval, «qui mena le rassemblement» en œuvrant pour l'adhésion de l'Association des DAC des grandes villes et agglomérations de France à la Fnadac. Il entend inscrire sa présidence de la jeune fédération (créée en 2011) dans la filiation directe de ce qui a été accompli, avec la volonté de «structurer». Pour cela, des missions seront déléguées «ou plutôt mutualisées» au sein de la fédération. Frédéric Lafond veut donner à la fédération les moyens de pérenniser son activité,



d'être productive et réactive sur l'évolution des politiques culturelles. «Nous devons veiller à rendre notre réflexion visible et lisible», souligne-t-il. Sur tous les grands sujets du moment, les DAC souhaitent faire entendre leur voix. Avec la loi NOTRe, «la compétence est certes partagée, mais il aurait été nécessaire d'aller plus loin pour engager les collectivités à coopérer entre elles» estime-t-il. Quant aux pactes culturels, il les juge peu

efficaces, car ils «isolent les collectivités et sanctuarisent des baisses de dotation». La loi «création» est, elle, «très attendue, depuis 30 ans, mais elle est aussi très sectorielle. Elle comporte des avancées intéressantes en matière de droit d'auteur, de patrimoine, mais il lui manque une cohérence. Il est intéressant de défendre la liberté de création, mais j'aurais aimé que l'on défende aussi les créateurs, les œuvres et ceux qui les diffusent». À la tête de la Fnadac, il entend donc animer une réflexion permanente. «Il y a une force qu'il faut orienter avec une réflexion sur des modes de coopération, explique-t-il. Nous savons faire coopérer des acteurs culturels sur un territoire, il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas à un autre niveau.» Un autre axe de travail concerne le lien de confiance à préserver, voire dans certains cas à restaurer, entre le DAC et ses élus de référence, exécutif et adjoint ou conseiller délégué. «Le DAC n'est pas sectoriel et peut donc mener une véritable politique de développement. Il a la capacité de fédérer à travers la politique de la ville, l'architecture, le social... Nous ne sommes pas si nombreux, dans la fonction publique, à penser global. C'est à nous de nous battre, de réinitialiser un rapport de confiance avec les élus locaux, en particulier les nouveaux.» ■ **CYRILLE PLANSON**

Nouvelles assises en 2017

La Fnadac regroupe des associations nationales et régionales de DAC : trois associations nationales, celle des DAC des Départements (Culture et Départements), des DAC des Régions (l'Andacre) et des DAC des grandes villes (Adacgvf) et sept associations régionales (Île-de-France – Asdac et CRAC –, Rhône-Alpes avec l'Adacra, Midi-Pyrénées avec l'ADMP, Aquitaine avec l'AdacDAQ, Bourgogne et Franche-Comté avec l'ADAC-BCF et PACA-Corse avec l'Apacadac). En 2015, les Assises des DAC réunies à Plaine Commune ont accueilli 700 personnes. Les prochaines auront lieu en 2017. Un choix délibéré : «Elles se situeront après toutes les élections locales et avant la présidentielle. Nous pourrions mesurer les effets des nouvelles lois (loi NOTRe, loi création...) et produire notre analyse». ■